Envoyé en préfecture le 10/01/2024
Reçu en préfecture le 10/01/2024
Publié le
ID : 030-213000276-20231219-2023_12_09_MOD-DE

MAIRIE de BAGARD

159, Route d'Alès - 30140 BAGARD
☎ 04.66.60.70.22. 🖷 04.66.60.61.97.
@ accueil@bagard.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf du mois de décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Bagard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BAZALGETTE, Maire.

Etaient Présents : **:** BAZALGETTE Thierry, ROUSSEL Yves, VEZY Anne, BENIRBAH Dahbia, TALARON Christophe, BENOI Bruno, BINAND Marianne, MAURIN Daniel, LOBIER Monique, MAZY Annie, MAZUC Chantal, HAUTION Jean-Michel, GAY Sandrine, DESTRUEL Benjamin, CARLE Pierre, SOENEN Bernard, FRONT Marie-José et Joëlle ANESI

Etaient Absents : Cyril CLAUZEL (procuration donnée à Thierry BAZALGETTE), Clémence BERNARD (procuration donnée à Dahbia BENIRBAH) et Franck FREVILLE

Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres Présents : 18
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 20

2023_12_09 modifiée : **Acquisition de deux parcelles cadastrées AI 749 et AI 14**
Rapporteur : Thierry BAZALGETTE

Vu l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publique (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu les conditions de vente du terrain propriété des consorts RASPAL (SCI) au profit de la commune de Bagard

Considérant qu'il convient de saisir l'opportunité d'acheter ces terrains de manière à réaliser un projet foncier.

Monsieur le Maire sollicite un accord de principe du Conseil municipal pour l'acquisition par la commune de deux parcelles cadastrées AI 749 et AI 14 situées à proximité du cimetière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le projet d'acquisition des deux parcelles cadastrées AI 749 et AI 14, pour un montant de 480 000 euros (quatre cent quatre-vingt mille euros) dans le cadre d'une vente de gré à gré.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 10/01/2024
Reçu en préfecture le 10/01/2024
Publié le
ID : 030-213000276-20231219-2023_12_09_MOD-DE

des parcelles ci-dessus désignées.

- **DIT QUE** les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits au budget 2024.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOURS ET MOIS ET AN DESIGNES CI-DESSUS

Le Maire
Thierry BAZALGETTE

Extrait certifié conforme
Fait à Bagard 09/01/2024
Le Maire
Thierry BAZALGETTE

Publiée par affichage en Mairie le

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.